



ORANGE, le 30 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

IMPASSE MEYNARD -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de maçonnerie intérieure et évacuation des gravats, **Impasse Meynard au droit du n° 34**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite dans la totalité de l'Impasse, pour les besoins du chantier et permettre le stationnement du camion benne.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 6 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 5 jours, sous l'entière responsabilité de Mme CHAREYRE Jeanne d'ORANGE.